



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2026

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1. Représentations
 - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 27 janvier 2026, réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux (RSAR)
 - 4.2. Rapport de la Toutes commissions réunies du 2 février 2026, visite du Centre John KNOX
 - 4.3. Rapport de la Commission Démocratie, administration, communication du 9 février 2026, révision du règlement du Conseil municipal -Suppléants
- 5. Projets de délibération**

Néant
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions**
- 9. Résolutions**

Néant
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
 - 12.1. Agenda
 - 12.2. Autres communications / Remarques
 - 12.3. Huis-clos



Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Malek BOUCHAREB (PLR) – Mounir BOULMERKA (PS) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – M. Raphaël HARDMEYER (PLR) – Jean-Marie LE GOFF (MCG) – Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) – Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS) – Mme Oana TOPOR-POP (VERTS)

Suppléants présents :

- Malek BOUCHAREB (PLR)
- M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS)
- M. Jean-Marie LE GOFF (MCG)
- M. Alex PETRACHKOV (PLR)

Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Bérange ROSSET, Secrétaire Générale
- Mme Réda BENDOUROU, Procès-verbaliste

Excusée :

- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative

Personnes absentes :

- M. José CABEZA (PLR) remplacé par Alex PETRACHKOV
- Gabrielle LE GOFF (MCG) remplacée par M. Jean-Marie LE GOFF
- M. Marc PASCHE (PLR) remplacé par Malek BOUCHAREB
- Mme Carla RUTA (PS) remplacé par Cruz Melchor EYA NCHAMA

La Présidente ouvre cette séance par la citation de Johnathan Smith : « Vivre dans le cœur de ceux que nous laissons derrière nous, ce n'est pas mourir » et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Zoltan BERENTES.

La Présidente accorde la parole au public ; les questions sont notées par la Secrétaire et seront reprises au point 10.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

Mme ECKERT signale une coquille à la page 3, ligne 14 : « concernant le soutien à l'apprentissage ». A la page 11, avant-dernier paragraphe, Mme ECKERT propose la formulation suivante : « Mme ECKERT rappelle qu'un Code QR est désormais obligatoire ... »

M. PETRACHKOV relève une erreur à la page 9, 1^{er} paragraphe : « le trafic au Chemin Pommier a augmenté de 2'300 véhicules pour passer à 10'000 véhicules par jour ».

Sous réserve des modifications susmentionnées, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est approuvé par 22 « oui », 0 « non » et 5 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les intitulés des motions doivent être transmis au plus tard le soir de la séance du Bureau du Conseil municipal afin de pouvoir être inscrits à l'ordre du jour. Le texte intégral de la motion doit, pour sa part, être adressé au plus tard cinq jours ouvrables avant la séance plénière, conformément aux dispositions du Règlement du Conseil municipal.

Mme CAVALIERI indique avoir proposé, lors de la dernière séance plénière, que les conseillers municipaux souhaitant formuler des demandes de modification du procès-verbal, poser des questions ou soumettre des propositions transmettent directement le contenu de leurs interventions à la secrétaire du Conseil municipal, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle les remercie par avance de bien vouloir procéder de la sorte. Elle précise que ces éléments doivent être communiqués immédiatement après la séance du Conseil municipal, ou au plus tard le lendemain, dès lors que la secrétaire est chargée de transmettre les questions et propositions aux différents services communaux afin de permettre la préparation des réponses. Une transmission rapide des interventions constitue ainsi la garantie d'obtenir des réponses circonstanciées dans les délais, idéalement pour la séance suivante du Conseil municipal. Un procès-verbal a vocation à retranscrire les éléments essentiels et structurants d'une séance, et non à reproduire mot à mot l'intégralité des échanges intervenus en plénière. Mme CAVALIERI conclut son intervention en remerciant les conseillers municipaux pour leur collaboration et leur compréhension.

2.1 Représentations par le Bureau du Conseil municipal

- 30 janvier : Repas de l'Association Abondance
- 30 janvier : Soirée du rapport technique des pompiers au CVHS
- 4 février : Assemblée générale de l'amicale saconnésienne de pétanque
- 10 février : Funérailles de Monsieur Zoltan BERENTES à l'église Saint-Hippolyte
- 11 février : Soirée de promotion civique à la Salle des Délices
- 12 février : Inauguration du cabinet Emerveille
- 13 février : Assemblée générale de l'Association Jeunesse Gardiol à la Ferme du Pommier

2.2 Courriers : Néant

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

M. JIMAJA fait part de sa profonde tristesse à la suite du décès de M. BERENTES, qu'il décrit comme une personne particulièrement investie au service de la Commune. Bien que sa présence au sein du Conseil municipal ait été brève, il estime qu'il laissera une empreinte durable dans les mémoires. Très



impliqué dans la vie communale, il participait à de nombreux événements. M. JIMAJA indique être personnellement et profondément affecté par cette disparition. Il procède ensuite à la présentation de Mme DIOT, nouvelle Secrétaire générale adjointe. M. JIMAJA informe par ailleurs que Mme MACHERET, Secrétaire du Conseil municipal, a présenté sa démission.

S'agissant des manifestations organisées sur le territoire communal, M. JIMAJA relève la faible participation des conseillers municipaux. Il a été constaté que plusieurs personnes s'inscrivent à ces événements sans y assister effectivement. En conséquence, les cadeaux initialement prévus pour les personnes inscrites ne seront pas remis aux personnes qui ne se présentent pas. Il qualifie ces absences injustifiées de marque d'irrespect à l'égard de l'administration.

Concernant les travaux du TNGS, ceux-ci sont entrés dans une phase importante de génie civil depuis le 2 février 2026, date à laquelle le carrefour Colovrex–Ferney–Auguste-Vilbert a été fermé pour une durée minimale de trois mois. Des remontées significatives de trafic ont été observées, tant le matin que le soir, le long de l'axe Ferney ainsi que sur l'axe Colovrex. Le Canton a été interpellé à ce sujet et des ajustements sont attendus afin d'améliorer la situation. Par ailleurs, la Police municipale intervient régulièrement en coordination avec les agents de sécurité afin de contribuer à la fluidification du trafic et au maintien de la sécurité. Les prochaines étapes, prévues pour la fin mars 2026, devraient comprendre la réouverture de la route de Colovrex en direction de Ferney, ce qui permettra notamment de fermer la partie inférieure de l'Ancienne-Route sur Ferney. Comme à l'accoutumée, toute fermeture de route fera l'objet d'une information préalable aux riverains par le Canton.

S'agissant du secteur de la Susette, l'îlot K — situé entre la route de Ferney, la rue Jo-Siffert, le chemin Diauton, l'impasse Colombelle et la parcelle de la station BP — a été retiré du PLQ en accord avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette décision vise à permettre une intervention plus rapide en vue du relogement des locataires de la FJD (Fondation Jean Dutoit), confrontés depuis plusieurs années à de graves problèmes de chauffage. L'État de Genève et la Commune, en application de l'art. 2 al. 2 let. e de la LGZD, ont accepté que les propriétaires fonciers organisent un concours d'architecture selon la norme SIA 142, afin de réaliser le projet lauréat en lieu et place d'un PLQ.

Le concours regroupe quatre maîtres d'ouvrage : la FJD, la société Aton Développement SA, l'État de Genève et la coopérative d'habitation Les Ailes. Le concours se fonde sur un accord de projet élaboré en 2025, constituant un engagement entre les partenaires quant au processus à conduire, aux principes de financement et de répartition des droits à bâtir, ainsi qu'aux intentions et modalités de mise en œuvre, notamment foncière. Les inscriptions sont ouvertes du 16 au 20 février. Le premier degré d'évaluation, portant sur la forme urbaine, se tiendra en juin 2026. Le second degré, consacré à l'approfondissement du concept et au développement architectural et environnemental, sera lancé le 3 juillet 2026. La première partie du jugement est prévue début novembre 2026, la seconde début décembre 2026, et l'exposition publique au premier semestre 2027.

M. POMATTO s'associe aux propos de M. JIMAJA relatifs au décès de M. BERENTES. En réponse à une demande formulée par Mme CAVALIERI concernant les questions de sécurité, il apporte les précisions suivantes. L'entreprise F4S intervient une fois par mois à la Mairie pour traiter des questions de santé et sécurité au travail, y compris les risques psychosociaux, ainsi que pour la protection incendie et les exercices d'évacuation. De manière plus générale, la Commune a mandaté la société Dinges & Tournier pour réaliser des audits relatifs à la sécurité incendie et aux modalités d'évacuation des bâtiments communaux. L'ensemble des bâtiments sera examiné sous l'angle de la conformité incendie, des dispositifs d'évacuation et du recensement des extincteurs. La dernière révision complète en matière de sécurité et d'incendie, effectuée en 2024–2025, a conclu à la conformité réglementaire des installations. Une des orientations retenues consiste par ailleurs à relier les bâtiments communaux, en matière de sécurité incendie, au SIS.



3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les réponses aux questions et propositions se trouvent sur CMNet ainsi que sur les chaises du public et seront annexées au procès-verbal.

4 Rapports des Commissions et des délégués

4.1. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 27 janvier 2026, réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux (RSAR)

La Présidente invite M. SERIN à procéder à la lecture du rapport d'information.

M. GIROD constate qu'aucune mention n'est faite des rendus issus des ateliers de concertation publique. Il relève que le projet présenté en commission ATM lui paraît différer sensiblement de celui qui avait été exposé lors des ateliers de concertation auxquels il a personnellement participé. Il demande dès lors au Conseil administratif de mettre à disposition du Conseil municipal le compte rendu détaillé de ces ateliers, assorti d'explications précisant les éventuelles divergences avec le projet d'aménagement présenté le 27 janvier 2026 en commission ATM.

Mme PERROTIN DURET relève plusieurs imprécisions dans le rapport d'information. Elle estime que ce document demeure lacunaire en ce qu'il n'apporte pas d'éléments substantiels nouveaux. Elle indique notamment que certaines notions mériteraient d'être définies, telle que celle de « Rez Actif ».

M. JIMAJA considère que les propos de Mme PERROTIN DURET constituent une forme de dénigrement à l'égard des membres du Conseil municipal ayant siégé en commission. Il rappelle que c'est le Conseil administratif qui a invité les commissions à étudier le RSAR et le projet dit du « Rez Actif ».

4.2. Rapport de la Toutes commissions réunies du 2 février 2026, visite du Centre John KNOX

La Présidente invite Mme CAVALIERI à procéder à la lecture du rapport d'information. Mme CAVALIERI signale qu'une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom de Mme BÖHLER-GOODSHIP.

Mme PERROTIN DURET demande à qui appartient la parcelle sur laquelle est implanté le Centre John KNOX et s'interroge sur la possibilité d'y accueillir des familles en difficulté.

M. M. STEINER répond que le terrain appartient actuellement à l'association gestionnaire, raison pour laquelle celle-ci envisage de se transformer en fondation afin d'en devenir formellement propriétaire.

M. POMATTO précise que les chambres sont de dimensions réduites, ce qui pose des difficultés pour l'accueil de familles nécessitant un logement temporaire. Il indique toutefois que, dans des situations d'urgence, certaines personnes ont déjà pu être hébergées au Centre John KNOX.

M. LE GOFF indique avoir eu connaissance d'un projet prévoyant la réalisation d'appartements.

Mme GIROD remercie Mme CAVALIERI pour la rédaction du rapport. Elle relève que des chiffres significatifs ont été évoqués en fin de séance et regrette qu'ils ne figurent pas dans le document.

M. SIMETH souligne que le rapport a été approuvé après l'intervention de la Présidente relative à ces chiffres. Dès lors, il estime qu'il n'était pas indispensable de les intégrer, d'autant plus qu'il s'agissait d'une visite d'information.

4.3. Rapport de la Commission Démocratie, administration, communication du 9 février 2026, révision du règlement du Conseil municipal -Suppléants

La Présidente invite M. HARDMEYER à procéder à la lecture du rapport d'information.



Mme GIROD s'interroge, s'agissant du point 1) du rapport, sur la compétence de la Présidente du Conseil municipal pour inviter les suppléants, notamment en fonction du choix du restaurant retenu.

M. HARDMEYER affirme qu'il appartient à la Présidence de décider d'inviter les suppléants, dans le respect de l'enveloppe budgétaire disponible.

Mme STUDER précise que, pour le repas des jetons de présence, le budget était identique à celui de l'année précédente et qu'elle avait fait le choix d'y convier les suppléants. Elle rappelle toutefois que, de manière générale, la Présidence n'a aucune obligation d'invitation à leur égard.

M. GIROD apporte une précision complémentaire, qui ne figurait pas dans le rapport, quant à l'importance de raffermir la motivation des suppléants.

5. Projets de délibération : NEANT

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA rappelle qu'à l'occasion de la commission ATM du 17 février 2026, le projet « Rez Actifs » sera abordé.

M. POMATTO annonce l'organisation de deux séances de la commission Culture, Sports, Loisirs & Santé destinées à auditionner des clubs sportifs afin d'évoquer leurs résultats, leurs attentes et leurs objectifs. Par ailleurs, une séance de la commission Cohésion sociale sera prochainement consacrée notamment à l'accueil des enfants le matin, avec la participation souhaitée de l'association des parents d'élèves, du GIAP et du DIP. Enfin, les séances de la commission des finances relatives à l'examen des comptes se tiendront au cours du printemps.

7. Grands travaux

M. JIMAJA indique que les éléments relatifs aux grands travaux ont été évoqués dans le point 3. relatifs aux communications du Conseil administratif.

8. Motions

Mme GIROD présente sa motion orale : (Annexe I)

8.1 « Demande d'étude relative au transport temporaire des enfants d'une crèche vers une autre située à l'opposé de la Commune du Grand-Saconnex pour une durée d'un an »

Mme GIROD demande au Conseil administratif d'examiner la faisabilité d'un dispositif de transport temporaire permettant de transporter, pour une durée d'au moins une année, les enfants du site du Pommier vers la future crèche de l'Octagon. Elle indique par ailleurs être préoccupée par le fait que, lors des dernières séances conjointes Cohésion sociale–Finances en 2025, la question du déplacement des enfants n'a pas été abordée. Elle relève également qu'en mai 2024, lors d'une séance TCR consacrée à la présentation de la crèche du Pommier, cet aspect n'avait pas davantage été évoqué.

M. POMATTO informe qu'une séance d'information sera prochainement organisée à l'Octagon en présence de la Fondation communale pour la petite enfance et de la Commune. Il rappelle toutefois que, contrairement aux écoles primaires, les crèches ne relèvent pas directement de la gestion communale, mais de la Fondation communale de la petite enfance, au sein de laquelle chaque groupe politique est représenté. Si un dispositif de transport devait être mis en place — impliquant



notamment un encadrement par du personnel formé — cette responsabilité incomberait à la Fondation et non à la Commune. Cette dernière intervient essentiellement au travers du financement du fonctionnement de la Fondation.

M. BOULMERKA, président de la Fondation communale pour la petite enfance, indique comprendre la demande formulée par Mme GIROD, tout en soulignant la complexité de la démarche évoquée par M. POMATTO. L'organisation d'un déplacement des enfants du Pommier vers l'Octagon s'avère délicate. Il précise que la question sera discutée avec les parents et que des séances d'information seront organisées afin d'identifier la solution la plus appropriée. Il rappelle que le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les travaux de rénovation de la crèche du Pommier, rendus nécessaires notamment en raison de conditions estivales difficiles, avec des températures excédant fréquemment les 30 degrés. Les modalités les plus adéquates pour assurer un trajet acceptable aux familles seront étudiées.

Mme PERROTIN DURET mentionne que des discussions ont déjà eu lieu afin de permettre aux parents d'accéder au parking de l'Octagon pour y déposer leurs enfants.

M. DE JONG annonce que le groupe des Vert.e.s refusera la motion, estimant que la compétence relève de la Fondation communale pour la petite enfance.

M. JIMAJA souligne que chaque place en crèche représente un coût important pour la Commune. Il indique que, s'il est nécessaire de réfléchir à des solutions permettant aux parents de déposer leurs enfants dans des conditions optimales, il n'appartient toutefois pas à la Commune d'organiser un service de transport. Compte tenu d'une situation financière qualifiée de critique, la Commune ne peut se permettre l'introduction d'un tel dispositif.

M. SIMETH informe que le Parti socialiste refusera également la motion. Il rappelle que la rénovation de la crèche du Pommier répond à une demande de la Fondation ainsi que de certains parents. Les conditions climatiques estivales rendent ces travaux indispensables. Il estime qu'il convient de laisser à la Fondation, en coordination avec le Conseil administratif, le soin d'organiser au mieux les solutions transitoires.

Mme GIROD prend acte du fait que l'organisation d'un transport entre crèches ne relève pas de la compétence communale. Elle indique que, si la réflexion doit être menée par la Fondation, elle laisse le soin à la Conseillère administrative d'entrer en contact avec celle-ci afin d'examiner la question du déplacement des enfants. Elle annonce, en conséquence, le retrait de sa motion orale.

9. Résolutions : NEANT

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme CAVALIERI donne lecture de deux questions formulées par le public :

- Mme Marie-José GLARDON demande si la Commune peut installer l'exposition informative sur le projet de collisionneur du CERN à la Ferme Sarasin.
- Mme Violetta FILLAGRENI demande si son association, qui n'est pas reconnue par la Commune, peut obtenir un local au Chemin Edouard-Sarasin.

M. GIROD demande quelles pourraient être les répercussions du réaménagement du Chemin Sarasin-Terroux sur les autres voies communales, notamment les chemins du Pommier, Jacques-Attenville, des Corbillettes et du Jonc. Il s'interroge également sur les mesures d'accompagnement envisagées afin d'éviter un report du trafic de transit sur ces axes secondaires. Il rappelle que cette problématique avait été soulevée par de nombreux habitants lors des ateliers de concertation relatifs à Sarasin/Terroux.



M. JIMAJA indique qu'une présentation détaillée sera effectuée en commission afin d'apporter les précisions nécessaires.

M. DE JONG s'enquiert de la possibilité de simplifier la procédure d'autorisation pour l'installation de banderoles sur la Place Carantec dans le cadre d'événements communaux. Une association lui a rapporté un parcours administratif jugé complexe : après un premier contact avec la Commune, elle a été renvoyée vers la Police municipale, laquelle lui a indiqué un délai (dix jours avant l'événement) et un format maximal (1 x 2 m). Sur cette base, la banderole a été imprimée. Ce n'est qu'ultérieurement que la Commune a transmis un document de huit pages précisant des normes supplémentaires, certes disponible sur le site internet, mais difficilement accessible.

M. JIMAJA répond que toutes les associations et sociétés communales autorisées à installer des banderoles, notamment à la place Carantec, ont accès à la procédure en vigueur. Il invite les associations qui rencontreraient des difficultés à prendre contact avec le délégué à la vie locale et associative.

M. SEMLALI demande si la grande porte de la salle de gymnastique de l'école de la Tour pourrait être réparée. Il mentionne par ailleurs qu'un enfant de neuf ans a interpellé Mme STUDER pour solliciter la réparation des stores endommagés à l'école du Pommier.

M. POMATTO explique que les infrastructures ont été équipées de stores en toile, moins coûteux mais plus fragiles, nécessitant des réparations régulières — en moyenne deux à trois interventions par année. Il indique qu'il veillera à ce que les stores concernés soient réparés et rappelle que la procédure habituelle consiste pour le corps enseignant à informer le responsable des bâtiments. Concernant la porte de la salle de gymnastique, le concierge sera chargé de contacter les entreprises compétentes.

Mme EDELENBOS signale l'absence du panneau « STOP » à l'extrémité du chemin des Crêts-de-Pregny. Elle demande également où peuvent être consultées les motions, avec le texte définitif, adoptées par le Conseil municipal et s'enquiert des dates du Forum citoyen ainsi que des horaires.

M. JIMAJA précise que le chemin se situe en zone 30, ce qui ne justifie pas l'installation d'un panneau « STOP ». Il indique qu'il appartient au Bureau du Conseil municipal de déterminer les modalités de publication des motions adoptées. Les séances du Forum citoyen se tiendront les 21 et 28 février ainsi que le 1er mars 2026. Il rappelle qu'un courrier mentionnant ces dates a été adressé au Conseil municipal le 6 janvier 2026.

M. HARDMEYER indique avoir constaté que le Consulat du Portugal utilisait les urnes officielles du Canton de Genève situées au Grand-Saconnex. Il s'interroge sur les modalités de mise à disposition de ce matériel et évoque le risque d'atteinte à l'image si ces équipements étaient prêtés à des États dont les standards démocratiques différeraient sensiblement de ceux de la Suisse. Il demande également si les urnes sont scellées au moyen des scellés officiels du Canton et/ou sous la supervision de ses collaborateurs.

M. POMATTO répond qu'il est d'usage, dans les communes genevoises, de mettre des locaux à disposition des missions diplomatiques ou consulats qui en font la demande. S'agissant des urnes, des renseignements complémentaires seront sollicités auprès de Mme TISSOT-BUCHOUX.

M. JIMAJA ajoute que cette pratique est courante dans l'ensemble du Canton pour des États ou organisations internationales organisant des événements spécifiques.

Mme PERROTIN DURET demande si le trottoir situé route de Ferney, le long de l'ancienne parcelle de l'Irak, pourrait être rouvert dès lors que l'excavation a été comblée et qu'il n'existe plus de risque d'effondrement.

M. JIMAJA précise que ce trottoir relève de la compétence de l'OCGC et qu'il sera rouvert à l'issue des travaux.



M. BOULMERKA s'enquiert de l'état d'avancement des autorisations de construire relatives au PLQ Carantec et demande si le Conseil administratif dispose d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Il questionne également l'éventualité de demandes d'aide émanant de personnes en fin de droits au chômage et la position de la Commune en cas de sollicitation.

M. JIMAJA répond que les études relatives au PLQ se poursuivent et que le Conseil municipal sera informé en temps utile.

M. POMATTO précise que le service social peut octroyer une aide individuelle aux personnes qui en font la demande, dans le respect de la confidentialité.

La Présidente passe la présidence au Vice-Président.

Mme STUDER passe la parole au Vice-président et demande quelles sont les conditions permettant à une association du Grand-Saconnex de bénéficier de la désignation d'un ou plusieurs délégués du Conseil municipal lors de son assemblée générale.

M. JIMAJA indique que cette possibilité dépend des statuts de l'association concernée, lesquels peuvent prévoir la présence de délégués du Conseil municipal.

Le Vice-Président redonne la Présidence à Mme STUDER.

M. M. STEINER demande si la Commune envisage d'organiser une présentation publique sur l'avancement du projet de réaménagement du chemin Sarasin/Terroux. Il suggère également l'installation, à la Maison des projets, d'une exposition informative relative au projet de collisionneur du CERN. Enfin, il s'interroge sur la possibilité pour le Conseil administratif de proposer des renvois en commission afin d'examiner les pistes de réflexion évoquées concernant le Centre John KNOX.

M. JIMAJA indique qu'une séance publique relative à Sarasin/Terroux est prévue afin de présenter les conclusions des travaux préparatoires au réaménagement et qu'il espère une large participation. Concernant le Centre John KNOX, il précise que la Commune devra être saisie d'un projet formel de la Fondation avant d'envisager toute exposition. S'agissant du collisionneur du CERN, il estime que la Maison des projets est prioritairement destinée aux projets communaux ; toutefois, si le Conseil municipal souhaite informer la population à ce sujet, il lui appartient d'en décider.

M. GIROD souhaite connaître les raisons de l'insatisfaction de M. JIMAJA quant à la fréquentation d'un événement relatif au projet Sarasin/Terroux, dès lors qu'il restait des places disponibles.

M. JIMAJA répond qu'il y avait effectivement encore des places libres, mais qu'il estime pouvoir exprimer son appréciation personnelle quant à un niveau de participation qu'il juge insuffisant.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. DE JONG propose d'améliorer les boîtes d'échange entre voisins, notamment celles situées devant l'école du Village et la Migros du Pommier. Il constate qu'elles sont régulièrement saturées et peu résistantes aux intempéries, ce qui détériore leur contenu et en diminue l'attractivité. Il suggère que la Commune envisage de remplacer les petites boîtes actuelles par d'anciennes cabines téléphoniques, à l'instar de celle installée à la Ferme du Pommier. Il propose également, dans un souci de transparence, que l'ensemble des rapports, motions, résolutions, courriers lus en séance publique ainsi que les réponses aux suspens du Conseil municipal soient publiés sur le site internet communal afin d'améliorer l'accès à l'information pour la population.

M. JIMAJA précise que les cabines téléphoniques ont été proposées par Swisscom à la suite de leur désaffectation et que celle de la Ferme du Pommier est la seule qui ait été retenue. Il indique par ailleurs que les documents présentés en Conseil municipal sont en principe publics et doivent figurer sur le site de la Commune. Il assure que les éventuels manquements seront corrigés.

M. POMATTO indique avoir déjà signalé l'absence de certaines annexes (motions et délibérations) sur le site communal.



M. GIROD renouvelle sa demande, au sujet du projet Sarasin/Terroux, visant à ce que le Conseil administratif mette à disposition du Conseil municipal les rendus des ateliers de concertation publique, accompagnés d'explications quant aux différences avec le projet présenté le 27 janvier 2026 en commission ATM.

M. JIMAJA répond que tant que les documents n'ont pas été présentés en séance plénière, ils ne peuvent être rendus publics.

M. PETRACHKOV propose que la présentation relative au projet du chemin Sarasin/Terroux soit publiée sur le site de la Mairie afin d'informer la population, qui n'a plus reçu de nouvelles depuis juin 2025.

M. JIMAJA indique que la communication au public interviendra conformément au calendrier prévu.

M. PETRACHKOV affirme ne rien avoir relevé de confidentiel dans le rapport d'information et estime qu'une information sur l'état d'avancement du chantier pourrait déjà être diffusée.

M. JIMAJA répond qu'il s'agit pour l'heure d'un rapport de commission et que le projet sera présenté publiquement lorsqu'il sera suffisamment abouti.

Mme CAVALIERI relève que les usagers du tunnel des Nations sont parfois confrontés à sa fermeture pour maintenance sans information préalable, ce qui les surprend à l'arrivée. Elle propose que la Commune sollicite les autorités compétentes afin d'installer un ou plusieurs panneaux d'information en amont pour permettre aux automobilistes d'adapter leur itinéraire. Elle observe également que, dans le secteur de Carantec, la circulation est régulée par du personnel qualifié dans le cadre des travaux du tram, mais que certains automobilistes ne respectent pas les consignes. Elle suggère une action de prévention (article dans le GSI, flyer ou autre support) afin de rappeler les règles de circulation, notamment pour garantir la sécurité des piétons et des agents de circulation, l'un d'eux ayant récemment été percuté.

M. JIMAJA souligne que la problématique de l'information relative à la fermeture du tunnel sera transmise au Canton. Concernant la régulation du trafic, il estime qu'une communication spécifique dans le GSI ne serait pas pertinente compte tenu de l'évolution constante de la situation et insiste sur le fait que les automobilistes sont tenus de respecter le code de la route.

M. PONCET demande que le Conseil administratif intervienne auprès du Canton afin d'améliorer la signalisation dans le tunnel des Nations et d'indiquer plus clairement l'accès au Grand-Saconnex.

M. M. STEINER appuie cette remarque en soulignant l'incongruité de devoir suivre un panneau indiquant Lausanne pour accéder au Grand-Saconnex.

M. JIMAJA confirme que cette demande sera transmise aux autorités cantonales.

M. BOULMERKA propose d'inviter, lors de la fête des promotions citoyennes, les étrangers résidant dans la Commune depuis huit ans.

M. JIMAJA considère cette proposition pertinente au regard du renforcement du lien social.

M. EYA NCHAMA évoque le départ de Mme MACHERET et regrette que le Conseil municipal n'ait pas été informé plus tôt, certains élus ayant souhaité lui adresser des remerciements formels.

M. JIMAJA indique comprendre cette intention, tout en rappelant que la décision de départ appartient aux collaborateurs concernés.

Mme PERROTIN DURET propose que les questions des conseillers municipaux soient désormais adressées à la Présidente, compte tenu de la démission annoncée de Mme MACHERET.

Mme STUDER précise que Mme MACHERET exercera ses fonctions jusqu'à la fin du mois d'avril et que les questions doivent continuer à lui être transmises.

M. LE GOFF demande l'installation d'une poubelle supplémentaire dans le secteur Voie du Coin / Chemin de Sandedis.



12. Communications et divers

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme NOZDRINA au nom du Conseil municipal et lui adresse ses vœux de prompt rétablissement.

M. GIROD remercie M. JIMAJA pour les retours réguliers sur l'évolution du chantier de la route de Ferney.

M. PONCET remercie la Présidente pour l'exposition photographique organisée à la Ferme Sarasin. Concernant le salon Art Genève, il indique avoir appris que des billets avaient été mis à disposition des conseillers municipaux, sans avoir reçu le courriel d'information mentionné.

M. POMATTO précise que le message a été envoyé à l'adresse électronique communale des conseillers municipaux et qu'une vérification sera effectuée.

M. PONCET observe que le stand du Musée de la BD était constamment complet, témoignant de l'intérêt suscité.

M. EYA NCHAMA souligne l'attitude constructive de M. GIROD, qui a félicité le travail de M. JIMAJA, et se réjouit de la qualité du dialogue au sein du Conseil municipal.

M. SEMLALI indique avoir été invité, en tant que président de la commission Sports, Culture, Loisirs et Santé aux soirées du festival Antigél des 5 et 6 février 2026. Il précise qu'un événement aura lieu le mercredi 25 février 2026 au Théâtre Le douze dix-huit.

M. LE GOFF exprime une préoccupation concernant le projet FCC du CERN porté par une association, indiquant que le CERN n'aurait pas été invité à présenter sa position et craignant une communication biaisée.

M. SEMLALI répond que le CERN a bien été contacté, mais a décliné l'invitation à participer au débat.

12.1 Agenda

Le match des Lions de Genève se tiendra le 17 février à 17h30.

Le Marché de Saconnex, dont le thème est « Le carnaval des légumes », se tiendra le 6 mars 2026.

L'association L'échiquier va organiser un tournoi d'échecs le 8 mars 2026.

12.2 Autres communications / Remarques

Mme GIROD déclare contester formellement l'instruction transmise par Mme TISSOT-BUCHOUX, selon laquelle les conseillers municipaux et leurs suppléants ne doivent plus s'adresser directement aux services communaux, mais sont tenus de passer impérativement par le Conseil administratif pour toute demande ou sollicitation. Elle considère que cette directive constitue une entrave au bon accomplissement du travail des élus et porte atteinte au libre exercice de leur mandat, dans la mesure où elle restreint leur accès aux informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

M. JIMAJA rappelle que l'administration communale est placée sous l'autorité du Conseil administratif et qu'il appartient à ce dernier d'en organiser le fonctionnement. Il relève que certains conseillers municipaux ont parfois adopté des pratiques laissant entendre que les collaborateurs de la Commune seraient directement à leur disposition, ce qui n'est pas conforme à la répartition institutionnelle des compétences. Il affirme qu'il ne s'agit nullement d'ériger un obstacle au travail des élus, mais d'assurer un fonctionnement ordonné des services et d'éviter leur surcharge. Si cette décision a été prise, précise-t-il, c'est qu'elle répondait à une nécessité organisationnelle.

M. GIROD remercie M. JIMAJA pour ces précisions, tout en soulignant qu'à une précédente occasion, M. POMATTO avait explicitement invité les conseillers municipaux à prendre directement contact avec



le concierge pour certaines questions pratiques, ce qui lui paraît difficilement conciliable avec l’instruction désormais en vigueur.

M. POMATTO précise que cette indication s’inscrivait dans un contexte particulier, à savoir la présence d’un responsable de site identifiable et directement compétent pour traiter la question évoquée. Il indique que son propos ne visait pas à instaurer une règle générale de contact direct avec l’ensemble des services.

M. PETRACHKOV ironise sur le fait que personne ne devrait se plaindre parce que les conseillers municipaux ont reçu la consigne, pour chaque question, de s’adresser au Conseil administratif et non pas directement aux personnes concernées. Est-ce qu’on aime ou pas cette nouvelle procédure ? C’est une autre question.



12.3 Huis-clos

La Présidente demande au public de se retirer.

La Présidente lève la séance à 22h53.

Alessia CAVALIERI
Secrétaire

Carole STUDER
Présidente



Annexe I

Motion orale LC-VL :

Demande d'étude relative au transport temporaire pour les enfants d'une crèche vers une autre crèche qui se trouve de l'autre côté de la commune du Grand-Saconnex, pour une durée d'un an.

Considérant **que** :

L'ouverture d'un crédit pour la rénovation de la crèche du site du Pommier est acceptée par le CM le 15.12.2025.

Les enfants de la crèche du Pommier seront déplacés à la crèche de l'Octogone à la rentrée 2026.

- la nécessité d'assurer la continuité pédagogique et la qualité des conditions d'apprentissage ;
- les contraintes temporaires pouvant affecter un établissement scolaire (travaux, rénovation, surcapacité, réorganisation, sécurité ou autres motifs administratifs) ;
- l'importance de garantir la sécurité, le bien-être et l'égalité d'accès à cette nouvelle crèche sans difficulté et avec continuité de garde pour tous les enfants concernés ;

Par la présente motion, **j'invite le Conseil administratif** :

1. D'étudier la faisabilité du transport temporaire pour les enfants de la crèche du site du Pommier vers la nouvelle crèche dans les bâtiments de l'Octogone à la rentrée 2026, pour au moins une année.
2. D'évaluer les implications logistiques, financières, organisationnelles et juridiques d'une telle mesure ;
3. D'analyser l'impact de ce transport sur les élèves, les familles et le personnel éducatif ;
4. D'examiner les solutions alternatives éventuelles et de comparer leurs avantages et inconvénients ;
5. De présenter un rapport détaillé au CM dans le délai le plus bref, incluant des recommandations claires quant à la mise en œuvre ou non de cette mesure.

Le Centre et les Verts libéraux du Grand-Saconnex remercient le Conseil municipal de bien vouloir soutenir cette motion orale.

Le Grand-Saconnex, le 16 février 2026